

Sous Statut Apprenti ou Scolaire par alternance



Métiers visés

Le/la titulaire d'un baccalauréat professionnel spécialité " conduite de productions horticoles " peut exercer ses fonctions en tant qu'ouvrier(e) hautement qualifié(e) ou chef d'équipe dans différentes structures horticoles telles que :

- des entreprises spécialisées de grande dimension et de haute technicité employant une main-d'œuvre importante,
- des entreprises horticoles, exploitant généralement de faibles surfaces et orientées vers la vente de proximité en circuit court proposant une grande variété de produits horticoles de consommation et d'ornement,
- des entreprises très spécialisées approvisionnant d'autres exploitations horticoles et/ou des structures de mise en marché,
- des organismes professionnels ou territoriaux,
- des structures d'insertion...

Diplôme visé et niveau

Qualification de niveau IV.

Conditions d'admission

Etre titulaire d'un Bac « général ou professionnel », d'un BEPA « production » d'un CAPA ou d'un autre BEP.

*Issu d'une classe de 3^{ème} ou d'une seconde « professionnelle ou générale »
Dossier et entretien de motivation.*

*3 ans (seconde, première et terminale) ou 2 ans (en cas d'obtention d'un CAP ou BEP)
Ou 10 mois en contrat de professionnalisation si obtention d'un diplôme de niveau IV minimum*

Alternance de périodes de stage dans le secteur professionnel de l'horticulture et de périodes d'école à la Maison Familiale.



Programme de formation

Les modalités d'évaluation sont de deux ordres :

► Des capacités générales, identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture,

Capacités générales :

C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles

C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle

C3- Développer sa motricité

C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

► Des capacités professionnelles spécifiques au baccalauréat professionnel spécialité " conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes) " identifiées à partir des situations professionnelles significatives

Modules généraux : français, anglais, éducation physique et sportive, histoire, géographie, mathématiques, informatique, biologie, écologie, chimie, physique

Modules spécifiques et professionnels :

Capacités professionnelles

C5- Raisonner des choix techniques dans un processus de production horticole en prenant en compte les ressources naturelles communes

C6- Organiser le travail du chantier horticole

C7- Animer une équipe de travail

C8- Assurer les opérations techniques sur les végétaux

C9- Intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal

C10- Effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations

C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

-
-

Formation AACES :

Organisation et durée de la formation

Scolaire (stagiaire) par alternance (18-19 semaines à la MFR et 20 semaines en entreprise par an)

Contrat de professionnalisation (18-19 semaines à la MFR et 30 semaines en entreprise par an)

MFR-CFA CHALONNES/ LOIRE

www.mfr-chalonnnes.org

10 Avenue du 8 Mai 1945,
49290 CHALONNES SUR LOIRE
Tél : 02 41 78 02 07
mfr.chalonnnes-loire@mfr.asso.fr

